

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002022_057

Arrondissement de TORCY

Objet : *Renouvellement de contrat annuel d'hébergement, d'assistance hotline et certificat (OPAC/Portail) pour le site internet de la médiathèque*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du conseil municipal au maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de renouvellement de contrat annuel d'hébergement, d'assistance hotline émise et certificat (OPAC/Portail) par la société PMB services.

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cette proposition de renouvellement de contrat annuel d'hébergement, d'assistance hotline et certificat (OPAC/Portail).

● ● ● Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer la proposition de renouvellement de contrat annuel d'hébergement, d'assistance hotline et certificat (OPAC/Portail) émise par la société PMB services situé au : ZI de Mont sur Loir - Château du Loir, 72500 MONTVAL-SUR-LOIR.

Article 2 : Le montant de cette proposition de renouvellement de contrat annuel est de 1581,26 euros hors taxe annuels (mille cinq cent quatre-vingt-un euros et vingt-six cents).

Article 3 : La présente proposition de renouvellement de contrat annuel est signée pour une durée de 12 mois, du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023.

Article 4 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le

Bescher
Levyguit

ID : 077-217702158-20221114-002022_057-CC

Article 5 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Article 6 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée numériquement et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame le Comptable assignataire
- La société PMB services

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 14 novembre 2022.
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN



The image shows a large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'J.P. Garcia Robin'. The signature is written over a circular official stamp of the Mayor of Gretz-Armainvilliers. The stamp contains the text 'MAIRE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS' and a central emblem.

